



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 janvier 2020

**Objet de la délibération**

**PERSONNEL COMMUNAL : SUBVENTION COMITE DES OEUVRES SOCIALES**

Le trente janvier deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC, Claudine CORPART, Julian PONDAVEN, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY à Nolwenn LE ROUZIC, Marie-Françoise CÉREZ à Anne LAVOUÉ, Yves GUYOT à Thierry FALQUERHO, Frédéric TOUSSAINT à Claudine CORPART, Caroline BALSSA à Michèle DOLLÉ, Pascal LE LIBOUX à Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON, Joël TRÉCANT à Alain HASCOET

**Absent(s) :**

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Stéphanie LETELLIER

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame LAVOUÉ Anne** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Ressources Humaines

**N° 2020.01.020**

**PERSONNEL COMMUNAL : SUBVENTION COMITE DES OEUVRES SOCIALES**

**Rapporteur : Michèle DOLLÉ**

La convention du 30 juin 2016 entre la Ville et le Comité des Œuvres Sociales (COS), formalise les relations entre Ville et COS ; il a ainsi été prévu les moyens dévolus au COS pour assurer ses missions et les conditions dans lesquelles celles-ci peuvent s'exercer :

- La mise à disposition d'un agent sur la base d'un mi-temps,
- Une subvention de la Ville à hauteur de 0,5 % de la masse salariale, augmentée du cout de l'agent mis à disposition pour un mi-temps,
- Le remboursement par le COS du salaire de l'agent mis à disposition,
- Les modalités d'intervention des membres des instances du COS,
- Les moyens matériels,
- Les rapports et bilans dus à la Ville par le COS.

L'évolution de la subvention COS est la suivante :

	CHAPITRE 65	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévision 2020
NATURE	LIBELLE	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €
6574	Subvention Comité des Œuvres Sociales	58 757	62 016	64 557	67 530	69 072	68 472	69 334	68 076

En conséquence il est proposé d'attribuer une subvention 2020 de 68 076 € correspondant à :

- 0,5 % de la masse salariale de l'année N - 1 : 48 878 €
- ½ poste : 19 198 €

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la délibération n°2016 06 015 du 30 juin 2016,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal du 6 janvier 2020,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 janvier 2020,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- ➔ **ATTRIBUE** la subvention 2020 de 68 076 € au COS
- ➔ **DIT QUE** la dépense sera inscrite au budget au compte 6574

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU

Affiché le 07 02 2020

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le

ID : 056-215600834-20200130-D202001020-DE